

Subvention salariale d'urgence du Canada – How to Apply

L'ARC a ouvert le processus de demande le 27 avril 2020. Les demandes de remboursement seront soumises à vérification par l'ARC, par conséquent, l'ARC commencera à débloquer des fonds pour les demandes approuvées le 5 mai.

Comment s'inscrire:

- 1) Inscrivez-vous au service [Mon dossier d'entreprise de l'ARC](#) ou [Représenter un client](#) – Les employeurs pourront utiliser ces portails pour présenter une demande de subvention. Vous pouvez regarder [cette vidéo](#) pour obtenir des instructions sur l'inscription à Mon dossier d'entreprise.
- 2) Inscrivez-vous au [dépôt direct](#) pour votre compte de paie – Les employeurs qui ne sont pas inscrits au dépôt direct recevront leur paiement par chèque et un délai supplémentaire sera nécessaire pour la livraison du courrier.
- 3) [Calculez votre admissibilité à la SSUC](#) – la page Web de la SSUC comprend une fonction de calculateur qui guide les employeurs dans le calcul étape par étape de la SSUC et qui permet aux employeurs de déterminer le montant de la subvention qu'ils peuvent s'attendre à demander en fonction des informations qu'ils entrent dans le calculateur.
- 4) Si vous vous attendez à recevoir un paiement de 25 millions de dollars ou plus, vous devrez obtenir votre paiement par l'intermédiaire du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Pour ce faire, vous devez être inscrit au dépôt direct dans votre compte de paie et être inscrit au STPGV. Si vous n'êtes pas déjà inscrit au STPGV, [commencez le processus d'inscription](#).